

Dossier de presse Libres Nageurs

Nage-Relais Corbières-Callelongue 03/09 22 7h30 à 18h

Pour la création de 4 réserves marines dans la rade de Marseille

La grande bleue a le blues. Il y a de quoi ! Cette *mare nostrum* presque close subit avec 500 millions de riverains une des pressions anthropiques parmi les plus fortes du monde. La biodiversité y est en berne, la taille et le nombre de poissons en baisse, le littoral soumis à une artificialisation galopante, la température de l'eau y monte plus vite qu'ailleurs – l'heure est grave.

A son chevet, tout un chacun propose son remède

La branche environnementale de l'ONU, l'UNEP déclare : « *Nous devons changer notre relation avec 'Dame Nature' de manière drastique* ».

L'Europe édite des *directives cadres* trop souvent non contraignantes.

Notre Président veut placer 5 % de la Méditerranée en aires marines protégées – mais est critiqué aussitôt sur ses définitions.

Le Ministère de la mer s'empresse de s'interroger : « *et si dans la nouvelle SNAP du DSF, les ZPF étaient les seules AMP valables ?* » (Voir notre glossaire, p.2)

La Préfecture organise des « Conseils Maritimes de Façade » (sic !)

Le Maire de Marseille proclame que la rade de Marseille deviendra « patrimoine de l'humanité »

Pourtant, les changements concrets se font cruellement attendre.

C'est pourquoi les libres nageurs plongent, tête la première, pour témoigner que nous avons une solution possible ici à Marseille, précisément sous nos yeux. Une mesure locale et concrète : La création d'aires marines à protection forte.

Y seront autorisés la nage, le snorkeling, la plongée, les engins de plage sans moteur

Y seront interdits tout prélèvement en pêche professionnelle et de loisir ainsi que le mouillage à l'ancre.

Pour faire simple et soutenable.

Pour repeupler notre rade de ses poissons.

Pour dire que la Grande Jetée, interdite, fait toujours partie de Marseille.

Pour faire de la digue des Catalans une attraction sportive et touristique.

Glossaire non exhaustif des projets et intentions nationaux et régionaux destinés à la mer auxquelles notre proposition répond.

DSF Document Stratégique de Façade

Ce document se divise en un volet stratégique (2019) et un volet opérationnel (2022). Voici ce qu'il prévoit. Le projet des aires marines coche toutes les cases.

- Travail au niveau des intercommunalités – Métropole Aix Marseille Provence
- Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers – au cœur de notre projet
- Préserver la ressource halieutique
- Protection des habitats marins côtiers
- Restauration des petits fonds côtiers
- Organiser les usages en mer (pêche, plongée, plaisance)

Toutes ces intentions seront mises en œuvre par les réserves marines.

CMF Conseil Maritime de Façade

Dans notre région, il aura lieu septembre/octobre 2022 – puisqu'il faut faire vite, allons-y !

SDAGE schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Prévoir d'accélérer le calendrier de « Dame Nature » pour lui permettre de récupérer plus vite – Chiche !

STERE Schéma Territorial de Restauration Écologique

La restauration, c'est le but principal de notre démarche

SNAP Stratégie Nationale des Aires Protégées

Met en avant l'accès à la mer et aux rivages – c'est au cœur de notre projet

AMP Aires Marines Protégées

Le décret de création de 5 % de ZPF a été critiqué par BLOOB comme escroquerie écologique – faisons au mieux en optant pour des aires en protection forte.

ZPF Zone Protection Forte

Les ZPF peuvent être intégrées dans une aire marine ou peuvent être recrées ex nihilo – c'est précisément le cas ici.